

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 MAI 2018**

**Etaient présents : B. CARRERA, maire, P. BARBEAU et D. JUGAN, adjoints, C. FAVAREL, F. PADER, C. BRESSAC, A. BURRIEL, J.L. CHAPELLE et J. SAUVAGE, conseillers**

**Absent : P. BESSAGNET, pouvoir à D. JUGAN**

La séance est ouverte à 20 heures 30

- A. BURRIEL est désigné secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Le début de séance est consacré à la visite du plafond de la salle des fêtes qui vient d'être terminé. Plus bas que le précédent, il se révèle d'un bel esthétisme et les éclairages LED illuminent la salle.
- Le Conseil Municipal va profiter de l'absence des enfants de l'école partis en classe transplantée du 22 au 25 juin pour effectuer les premiers travaux de peinture des murs

● Concernant les travaux de voirie 2018 Monsieur CARRERA fait état de deux chiffrages proposés par les entreprises MALET (pour un montant TTC de 72 000 €) et STPAG (pour un montant TTC de 48 700 €) et ceci pour les mêmes tronçons : chemin d'Enjoutet, chemin du Courtade, chemin de Claquejeou, route de la Guzerde, chemin de Lauzero et chemin de Moussas. Après délibération et compte tenu des fonds disponibles inférieurs à 30 000€ TTC pour la voirie en 2018, le Conseil propose de ne pas retenir les travaux prévus sur les chemins d'Enjoutet et Courtade.

Le Conseil retient à priori l'offre présentée par l'entreprise STPAG mais demande à Monsieur le Maire de recontacter les entreprises afin de présenter un nouveau devis sans les chemins du Courtade et d'Enjoutet

- Les intempéries de ces derniers jours ayant causé des dégâts, il faut envisager de refaire quelques fossés, sur le chemin de Clouquejeou et sur la route de Larrama entre le Cap du Bosc et les Quatre Chemins
- Outre ces éléments il est prévu la pose de point à temps par nos soins, notamment dans la côte de Larrama qui présente de nombreuses fissures
- Conformément aux textes et sur demande de Monsieur le Préfet du Gers il est procédé au tirage au sort annuel des personnes susceptibles d'être désignées comme Jurés d'Assises pour l'année 2019. Ce tirage au sort s'effectue à partir de la liste électorale selon une procédure préconisée par Madame la Préfète.

Ont été tirés au sort :

- Monsieur LAGIER Pierre Thomas
- Monsieur DUVAL Romain
- Monsieur MASSENET Samuel

● Monsieur le Maire lit ensuite la lettre d'un Castillonnais demandant la pose de ralentisseurs dans le village. Cette personne affirme avoir constaté de nombreux excès de vitesse en divers endroits et craint pour la sécurité des piétons. Néanmoins, compte tenu des règles à respecter pour une telle opération, le Conseil décide de se laisser le temps de la réflexion et de prendre l'avis des diverses instances compétentes pour envisager toutes les solutions possibles et si possible de faire tester par un cinémomètre provisoire la vitesse réelle des véhicules

● Concernant l'école, Monsieur CARRERA précise que l'effectif 2018-2019 devrait être de 23 élèves (21 aujourd'hui). Il indique en outre que la kermesse scolaire doit se tenir le 22 juin prochain suivie d'un repas par l'association des parents d'élèves le 23 juin

**Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30**